



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**epost Connect/Serv Connexion poste**

**Bid Fax: (613) 997-9776**

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Health Services Project Division (XF)/Division des  
projets de services de santé (XF)  
Terrasses de la Chaudière 5th Floo  
10 Wellington Street  
Gatineau  
Gatineau  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Services infirmiers complément	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5A090-192272/A	<b>Date</b> 2019-10-02
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5A090-192272	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>File No. - N° de dossier</b> 005xf.5A090-192272	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XF-005-36760	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale 2019-08-29	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-10-11</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chapple, Jeremy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 005xf
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 354-5628 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

## SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (SAC)

### SERVICES DE SOINS INFIRMIERS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMUNAUTÉS ISOLÉES, SEMI-ISOLÉES ET ÉLOIGNÉES DES PREMIÈRES NATIONS (PN)

N° DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES (DOC) 5A090-192272/A

#### MODIFICATION 006

Cette modification contient les sections suivantes :

1. Questions et réponses
2. Modifications à la Demande d'offres à commandes

#### Section 1 : Ensemble de questions et réponses

Note : Les questions sont numérotées selon leur ordre de réception à SPAC. Les questions et réponses sont affichées sur le site Achats et ventes à mesure que les réponses deviennent disponibles. Les soumissionnaires éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne sont pas nécessairement affichées dans l'ordre sur le site Achats et ventes. Les questions suivantes ont été reçues. Conformément à l'article 13 des Instructions normalisées 2006 – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels (2019-03-04), qui ont été incorporées dans la demande d'offre à commandes (DOC), les questions et les réponses sont affichées ci-dessous à l'intention de tous les soumissionnaires éventuels :

#### Question 43 :

Le Canada envisagerait-il de prolonger la date de clôture de la demande d'offres à commandes au-delà de la date limite actuelle fixée au 8 octobre 2019, afin de donner aux offrants plus de temps pour ajuster les listes d'infirmières contractuelles pour toutes les annexes Excel M2, M(NP)2, P(NP)1 et P1?

#### Réponse 43 :

La date de clôture de la demande d'offres à commandes a été reportée au 11 octobre 2019.

Veillez vous reporter à la modification 10 de la DOC, ci-après.

#### Question 44 :

Page 58 de 69, Annexe B : Base de paiement, Frais de déplacement et de subsistance, article 1.2 :

Le Canada autorisera-t-il et remboursera-t-il les frais de déplacement de la résidence principale des infirmières contractuelles jusqu'au lieu de travail, puis de retour à la résidence principale des infirmières contractuelles à la fin de chaque affectation?

#### Réponse 44 :

Oui. Le Canada remboursera les frais de déplacement et de subsistance autorisés raisonnablement et correctement engagés dans le cadre de l'exécution des travaux, conformément à l'Annexe B, à condition que le voyage soit effectué à partir du Canada.

Veillez vous reporter à la modification 11 de la DOC, ci-après.

**Section 2 : Modifications à la Demande d'offres à commandes :**

La demande d'offres à commandes (DOC) est modifiée comme suit :

**10.** À la page 1 de 1 (page couverture) de la demande d'offres à commandes :

**SUPPRIMER :**

L'invitation prend fin à 02:00 HAE le 2019-10-08

**INSÉRER :**

L'invitation prend fin à 02:00 HAE le 2019-10-11

**11.** À l'annexe B, Base de paiement, article 1.2 :

**SUPPRIMER :**

Le Canada remboursera l'entrepreneur au prix coûtant pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il aura raisonnablement et convenablement engagés pour réaliser les travaux, sans aucune indemnité pour les frais généraux, le profit, les frais d'agence de voyages ou les frais de consultation sur l'emplacement du travail. Les modalités du voyage sont assujetties aux conditions définies dans les présentes, à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et aux autres dispositions de la directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt qu'à celles visant les « employés » excluant le remboursement des repas, des bouteilles d'eau, des frais de stationnement, d'appel et accessoires.

**INSÉRER :**

Le Canada remboursera l'entrepreneur au prix coûtant pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance, aller-retour entre le lieu de travail et la résidence de celui-ci, qu'il aura raisonnablement et convenablement engagés pour réaliser les travaux, sans aucune indemnité pour les frais généraux, le profit, les frais d'agence de voyages ou les frais de consultation. Les modalités du voyage sont assujetties aux conditions définies dans les présentes, à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, et aux autres dispositions de la directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt qu'à celles visant les « employés » excluant le remboursement des repas, des bouteilles d'eau, des frais de stationnement, d'appel et accessoires.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES**